http://www.pierrealainmillet.fr/Mesurer-la-qualite-de-l-air-pour



- Délibérations - Conseil Municipal -

Date de mise en ligne : lundi 1er octobre 2012

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Le COPARLY ayant fusionné avec d'autres organismes de surveillance de la qualité de l'air pour créer au niveau régional « AIR Rhône-Alpes », il est naturel que la ville poursuivre son engagement sur cet enjeu sanitaire de première importance en renouvelant son adhésion qui nous permet d'avoir une meilleure connaissance de la situation des pollutions à l'échelle de la ville.

Nous avons une expérience très positive des relations avec cet organisme, notamment dans tout le travail conduit autour des émissions polluantes de l'usine Carbone Savoie, qui fait l'objet d'une surveillance par un capteur situé près de l'hôtel de ville. Vous savez que ce travail a conduit à un investissement lourd de l'entreprise, plus de 25 millions d'€, que nous avons visité récemment et qui conduit à une baisse très significative des émissions, tout comme d'ailleurs à de meilleures conditions de travail des salariés. Ce site qui était le plus polluant de la région pour les HAP est dorénavant en dessous des normes européennes récentes.

On sait par contre que les études menées par l'état sur l'agglomération révèlent une difficulté persistante de la qualité de l'air. C'est ce que constate la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) sur lequel le conseil de communauté a donné récemment un avis avec réserve. Car si l'action conduite par Carbone Savoie a un impact reconnu dans ce PPA, il n'en reste pas moins que les moyens nécessaires pour s'engager dans une réduction significative et rapide des émissions de particules fines et d'oxyde d'azote restent inconnus et que la réduction des niveaux d'ozone, de composés organiques volatils et de particules encore plus fines restent très vagues.

On ne peut que soutenir une volonté politique forte de réduction des émissions polluantes, d'autant que le premier PPA signé en 2008 n'a pas donné les résultats attendus, et que les études conduites justement par le COPARLY, montrent que le transport, notamment automobile est devant l'industrie pour l'émission des particules très fines, et que le chauffage résidentiel au bois n'est pas loin derrière.

- si l'exemple de Carbone Savoie montre que des progrès significatifs sont possibles rapidement dans l'industrie, le PPA propose principalement des mesures plus contraignantes pour les chaudières industrielles, mais reste muet sur la vallée de la chimie et Feyzin, comme si chacun actait déjà le non-dit de la disparition de la chimie lourdeâ€!
- Si des actions sont décidées pour améliorer la filière bois-énergie, le PPA n'évoque pas l'extension des réseaux de chaleur public qui est pourtant une réponse réaliste pour développer le bois-énergie en réduisant ses émissions.
- Enfin, la question du transport est plus difficile, car elle pose la question de la place de la voiture individuelle dans nos déplacements, et des actions possibles de court terme. Le préfet met l'accent sur des mesures coercitives du type du péage urbain ou interdiction des véhicules polluants, deux mesures qui portent une véritable ségrégation sociale. Et à l'inverse, si le développement des transports publics est évidemment cité, si des objectifs ambitieux sont fixés pour la contribution du futur PDU à la qualité de l'air, aucun financement nouveau n'est évoqué, aucun objectif concret de réduction de la part modale de la voiture n'est proposé.

Ces enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux rendent le travail d'étude, d'analyse et d'information de Air Rhone-Alpes crucial, et l'adhésion de la ville est donc naturelle.